

Préavis N° 10 - 2012 au Conseil communal

**Renouvellement et acquisition de véhicules de voirie et
d'un véhicule pour le Service de défense incendie et
secours (SDIS)**

Crédit demandé CHF 720'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des travaux et des services industriels,
M. M. Zolliker, Conseiller municipal
- Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique,
M. M. Lambert, Conseiller municipal

Pully, le 16 mai 2012

Table des matières

1.	Objet du préavis	3
2.	Organisation de la voirie	3
2.1.	Historique	3
2.2.	Organisation actuelle du nettoyage	4
2.3.	Autres tâches de la voirie	5
2.4.	Satisfaction apportée par l'organisation actuelle	5
3.	Indices de propreté	6
3.1.	Présentation de la méthode	6
3.2.	Résultats	6
3.3.	Conclusions	6
4.	Description des véhicules de remplacement et des nouvelles acquisitions	7
4.1.	Remplacement des deux balayeuses	7
4.2.	Remplacement de la camionnette de livraison à pont et bâche	8
4.3.	Remplacement des véhicules utilitaires	8
4.4.	Acquisition d'un aspirateur de rue	8
4.5.	Véhicule du SDIS	9
5.	Incidences financières	11
6.	Développement durable	11
6.1.	Cohérence sur le plan économique	12
6.2.	Cohérence au niveau de la protection de l'environnement	12
6.3.	Cohérence sur le plan social	12
7.	Conclusions	13
8.	Annexe	14
8.1.	Annexe 1 : Récapitulatif du parc de véhicules de la voirie	14

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Plusieurs véhicules utilisés par la voirie arrivent en fin de vie et doivent être remplacés. A cet effet, un montant de CHF 550'000.00, pour l'année 2012, figure au plan des dépenses d'investissements 2012-2015. Comme annoncé dans le préavis 03-2012, cette dépense fait l'objet d'une demande de crédit spécifique, compte tenu des particularités techniques liées aux tâches de la voirie.

Ainsi, le projet de renouvellement, relatif à une partie du parc de véhicules de nettoyage de la voirie, a été l'occasion, pour la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI), de mener une réflexion d'ensemble sur l'organisation du nettoyage et le remplacement de certains de ses véhicules. Cette démarche est décrite dans les chapitres 2 et 3 ci-après.

De plus, le renouvellement d'un véhicule pour le Service de Défense Incendie et de Secours (ci-après SDIS) a été omis dans le précédent préavis (03-2012). Dans un souci de cohérence avec la nouvelle manière de financer l'acquisition et le renouvellement des véhicules communaux, soit par le biais de préavis, la Municipalité a décidé d'ajouter le montant nécessaire dans la présente demande.

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit de CHF 720'000.00 pour l'acquisition et le renouvellement de véhicules de la voirie et d'un véhicule pour le SDIS.

2. Organisation de la voirie

2.1. Historique

Au début des années 2000, la voirie comptait 23 collaborateurs. La Ville de Pully était divisée en 10 secteurs de nettoyage entretenus par 10 collaborateurs munis de brouettes et de balais.

La voirie s'appuyait sur les véhicules suivants :

- une balayeuse ;
- une camionnette à pont bâché (transport de personnes et de matériel) ;
- un porte-outils (lavage, déneigement) ;
- deux Jeeps (transport de personnes et de matériel, déneigement) ;
- une voiture de tourisme (inspection, transport de personnes).

Depuis lors, sous l'impulsion de la Municipalité et avec l'accord du Conseil communal, la voirie s'est fortement mécanisée. Tandis que de nouveaux véhicules ont été acquis, de nombreuses places de travail ont été supprimées et une nouvelle organisation a été mise en place, permettant d'exploiter au mieux les capacités des véhicules de nettoyage existants.

Actuellement, la voirie compte 17 collaborateurs, soit une réduction de 25% par rapport à 2000.

2.2. Organisation actuelle du nettoyage

La Ville de Pully est divisée en deux secteurs principaux de nettoyage, séparés l'un de l'autre par l'av. de Lavaux.

Les secteurs Nord et Sud sont entretenus chacun par une équipe mobile de deux personnes utilisant un fourgon de livraison (actuellement Nissan Kubistar 2 places) leur servant à se déplacer. Ces deux équipes s'occupent principalement de nettoyer les arrêts de bus, balayer les trottoirs inaccessibles par les balayeuses mécaniques, vider les corbeilles, entretenir les sentiers, éliminer les mauvaises herbes et faucher l'herbe des talus.

En outre, chaque secteur dispose, pour le nettoyage de la chaussée, des places et des trottoirs, d'une balayeuse (Boschung MFH) avec son conducteur.

Le centre-ville (zones Clergère, Migros, Coop, gare, vieille ville) est entretenu par deux personnes à pied munies de brouettes et de balais. Ces secteurs comprennent beaucoup de petits passages et d'escaliers, ce qui rend impossible la mécanisation entière de leur entretien.

Les rives du Lac sont entretenues par une personne à pied équipée d'une brouette électrique et d'un balai.

Les secteurs du centre et des rives du Lac, fortement fréquentés, sont également nettoyés le week-end par les équipes de piquet.

Une dernière équipe de deux personnes est chargée de la collecte des déchets recyclables, des gros déchets entreposés sur la voie publique, de l'entretien des sites de collectes et du nettoyage des WC publics. De plus, ces deux collaborateurs sont chargés de la livraison de matériel de cantine (tables, barrières, containers) lors de petites manifestations. Pour leur déplacement et le transport des différents déchets et matériels, ils disposent d'une camionnette de livraison (Toyota Dyna).

Un porte-outils (Boschung Pony) est fréquemment utilisé par l'équipe de nettoyage. Il est équipé d'une laveuse durant les périodes estivales et peut donc nettoyer les trottoirs et les passages sous voies lorsqu'une telle action est nécessaire. Il est utilisé pour le déneigement en période hivernale.

En résumé, le parc de véhicules de la voirie utilisé pour le nettoyage se compose de deux fourgons de livraison, deux balayeuses, une camionnette de livraison et un porte-outils.

2.3. Autres tâches de la voirie

En dehors du nettoyage, d'autres tâches importantes incombent à la voirie, pour lesquelles elle est équipée de véhicules différents :

Une équipe « maçons » est chargée de l'entretien de l'espace public. Ses activités sont variées. Les collaborateurs s'occupent de l'entretien et de la réfection des routes et trottoirs, de l'entretien et du remplacement du mobilier public (bancs, corbeilles), de la vidange des sacs de route et des travaux pour les manifestations publiques ou pour les autres services communaux (vendanges, transport de matériel, etc.). Pour leur déplacement, une camionnette de livraison (Toyota) 6 places ainsi que deux véhicules à pont polyvalents (Rexter) - également employés par les SI - sont à disposition.

Enfin, un véhicule de tourisme (Subaru) est principalement utilisé par le responsable de la voirie ou son contremaître, pour la supervision et la coordination des multiples tâches.

Lors de chutes de neige, tous les collaborateurs de la voirie sont sollicités, secondés par Parcs et Promenades et une entreprise privée. Ils utilisent les deux véhicules à pont polyvalents (Rexter), le porte-outils (Boschung Pony) et la camionnette de livraison (Toyota), tous équipés pour le service hivernal.

2.4. Satisfaction apportée par l'organisation actuelle

La DTSI s'est intéressée à la structure des services de voirie d'autres communes en Suisse. En outre, elle participe à des groupes de travail où des informations sont régulièrement échangées concernant l'organisation et la performance de différentes voiries.

Il ressort de ces comparaisons que l'organisation actuelle du nettoyage à Pully est efficace, performante et moderne.

3. Indices de propreté

3.1. Présentation de la méthode

Depuis 2011, la Ville de Pully cherche à mesurer l'état de propreté du domaine public au moyen d'une méthode objective. La DTSI s'inspire d'un procédé conçu par la Ville de Zürich et validé par Infrastructures Communales, organisation technique de l'Union des villes suisses et de l'Association des communes suisses.

La propreté, mesurée en différents points de l'espace public, est évaluée au moyen d'un indice composite à partir de différents critères : le nombre de mégots de cigarettes, la présence de verre, d'excréments, de tags, de plastique, de papier, de bouteilles ou d'autres déchets, l'état de propreté et de remplissage des corbeilles de rue, etc.

3.2. Résultats

Les premiers résultats permettent de constater une différence entre les zones résidentielles et le centre-ville. Ce dernier a des indices de propreté plus faibles que le reste de la ville en raison, notamment, des incivilités et du « littering » (phénomène d'abandon de déchets sur la voie publique).

Ces résultats sont corroborés par le nombre de plaintes reçues par la voirie dont la majorité touche le centre-ville.

Ces constatations justifient le fait de prendre des mesures pour améliorer l'état de propreté de ce secteur et éviter ainsi une dégradation supplémentaire.

3.3. Conclusions

La future introduction de la taxe au sac laisse présager une augmentation des déchets dans des secteurs aujourd'hui peu touchés par le problème de « littering ». Le maintien d'une équipe de deux personnes dans chaque secteur principal, épaulée par une balayeuse, semble adéquat pour maîtriser ce nouveau défi.

En ce qui concerne le centre-ville, il a été constaté que le niveau de propreté ne doit impérativement pas diminuer et pourrait être amélioré par des mesures complémentaires. Pour cela, la Municipalité propose l'acquisition d'un aspirateur de rue. L'efficacité d'une telle machine a été démontrée dans les différentes villes qui en possèdent une. Un gain de temps de 30% a été estimé par rapport au nettoyage à l'aide d'un balai.

L'acquisition d'un aspirateur de rue permettrait de pallier les problèmes de « littering » et d'incivilités de plus en plus présents dans la ville. De plus, une augmentation du niveau de propreté diminuerait le nombre de plaintes.

En conclusion, les études de la DTSI démontrent que la voirie s'appuie sur une organisation efficace et un parc de véhicules adapté à ses besoins. En dehors d'un nouvel aspirateur de rue, aucune modification majeure de la composition de ce parc n'est nécessaire. De ce fait, les besoins se concentrent sur le renouvellement des véhicules usagés.

Dès lors, la Municipalité propose de remplacer les deux balayuses, les deux fourgons de livraison et la camionnette de livraison.

Les véhicules conservés sont le porte-outils, la voiture de livraison, les deux véhicules à pont polyvalents et le véhicule de tourisme. Ils sont encore en bon état et répondent parfaitement aux besoins. Leur remplacement sera envisagé à plus longue échéance.

Deux tableaux présentant le parc de véhicules sont joints en annexe.

4. Description des véhicules de remplacement et des nouvelles acquisitions

4.1. Remplacement des deux balayuses

Les deux balayuses ont un état de vétusté très élevé et de fréquentes réparations, dues à des pannes, ont eu lieu ces dernières années. Les coûts d'entretien sont très élevés et les balayuses ne peuvent pas être utilisées durant les longues périodes d'entretien.

Il est proposé de les remplacer par des véhicules du même type.

Type de véhicules	Balayuses
Marque	A définir, exemples : HORCHDORF MFH, Boschung 3S, CityCat
Année de mise en circulation	2012
Prix unitaire (en CHF)	220'000.00

A ce jour, l'analyse et la définition de l'enveloppe financière se sont portées sur l'estimation d'un modèle MFH dont les équipements principaux seront des balais droite/gauche, des pneus de rechange, un équipement d'éclairage (gyrophare) et la climatisation.

4.2. Remplacement de la camionnette de livraison à pont et bâche

Ce véhicule est utilisé tous les jours, y compris le week-end. Il est nécessaire au déplacement de l'équipe de deux collaborateurs et le pont bâché est indispensable pour le transport des déchets et la livraison de matériel.

En raison de son âge, des heures de service et des problèmes de rouille du châssis, il est proposé de le remplacer par un véhicule similaire afin d'éviter des frais supplémentaires engendrés par des réparations futures.

Type de véhicule	Camionnette à pont bâché
Marque	A définir, exemple : Toyota
Année de mise en circulation	2014
Prix (en CHF)	75'000.00

L'enveloppe financière est estimée sur la base de l'offre d'un fournisseur.

4.3. Remplacement des véhicules utilitaires

Les contraintes d'utilisation de ces véhicules, les courtes distances parcourues et les arrêts fréquents augmentent leur état de vétusté. En outre, ils sont mal adaptés aux besoins car ils ne possèdent pas de séparation entre l'habitacle et les déchets entreposés, ce qui engendre de gros problèmes d'hygiène et d'odeur.

Il est proposé de les remplacer par des petites camionnettes à pont ayant une cabine séparée.

Type de véhicules	Petites camionnettes à pont
Marque et modèle	A définir, exemples : Fiat, Nissan, Dacia
Année de mise en circulation	2012
Prix unitaire (en CHF)	50'000.00

L'enveloppe financière est estimée sur la base de l'offre d'un fournisseur.

4.4. Acquisition d'un aspirateur de rue

Type de véhicules	Aspirateur de rue
Marque et modèle	Glutton
Année de mise en circulation	2012
Prix (en CHF)	35'000.00

L'enveloppe financière a été estimée sur la base de l'offre d'un fournisseur. Ce montant n'a toutefois pas encore été discuté.

4.5. Véhicule du SDIS

Conformément à la Loi cantonale du 2 mars 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), l'organisation et l'équipement des corps de sapeurs-pompiers sont de compétence communale.

Ce corps, dirigé par un état-major de sept personnes, est composé de 120 hommes et femmes, tous volontaires.

Le SDIS est équipé en fonction des missions qui lui sont dévolues.

Une partie de ses véhicules est mise à disposition par l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ci-après ECA), qui en demeure propriétaire, afin que le SDIS puisse assurer les missions couvertes par ledit établissement (feu, lutte contre les éléments naturels).

Pour les autres missions dévolues au SDIS (sauvetage de personnes, sauvetage d'animaux, inondation, prévention), les véhicules nécessaires sont propriétés des Communes ; celles-ci ont le devoir de veiller à leur entretien et à leur renouvellement (art. 21 du Règlement cantonal sur le service de défense contre l'incendie et de secours).

Ainsi, le SDIS est équipé, depuis 2002, d'un véhicule d'officier de service qui a prouvé à de maintes reprises son utilité.

En effet, à disposition de l'officier de service 24/24 h et 365 jours par année, il permet à ce dernier de se déplacer directement sur le lieu d'intervention, de faire sa reconnaissance et d'apprécier les moyens à engager avant l'arrivée du personnel.

De même, en cas d'interventions multiples, l'officier de service peut rapidement se déplacer vers les places sinistrées, effectuer les reconnaissances nécessaires et engager les moyens adéquats.

Le véhicule Carlo 9 a été immatriculé le 7 avril 2006. De marque Opel, celui-ci a remplacé l'ancienne voiture Peugeot. Le choix s'était porté sur un modèle Meriva, compte tenu du cahier des charges de l'époque.

Agé de maintenant six ans, ce véhicule présente des signes de fatigue non-négligeables. Bien qu'il ne totalise que 36'000 kilomètres au compteur, son utilisation intensive sur de courtes distances ainsi que le changement quotidien de conducteur usent prématurément ce véhicule.

Les frais d'entretien et réparation deviennent de plus en plus conséquents. Entre 2009 et 2011, ceux-ci ont coûtés plus de CHF 9'500.00. Cela implique également de nombreuses périodes d'immobilisation de ce véhicule qui nuisent à l'efficacité des interventions.

De plus, la topographie du secteur couvert aujourd'hui par l'officier de service est bien plus exigeante qu'auparavant, spécialement en cas de temps pluvieux ou en hiver. Un

véhicule 4x4 est absolument nécessaire afin de pouvoir assurer les missions en bonnes conditions et surtout en toute sécurité pour les membres de notre SDIS.

Une demande d'offre a été adressée à quatre fournisseurs (procédure sur invitation, selon la loi sur les marchés publics LVMP), sur la base d'un cahier des charges détaillé élaboré par l'Etat-major du SDIS.

Le choix du fournisseur s'est très vite restreint. Seuls deux concessionnaires ont soumissionné à l'appel d'offre. Les deux autres entreprises nous ont répondu qu'ils n'étaient pas intéressés et/ou n'avaient pas les disponibilités pour répondre à notre demande.

Le choix s'est porté sur le Skoda Yeti pour les raisons suivantes :

- encombrement extérieur ;
- motorisation Diesel ;
- habitabilité et aménagement optimisés.

Après une analyse complète détaillée conduite par une délégation de l'Etat-major, le choix s'est porté sur la maison Feumotech AG pour les raisons suivantes :

- interlocuteur unique pour le projet, l'étude et la conception à la livraison, spécialisé dans la production de véhicules sapeurs-pompiers ;
- standardisation : la maison Feumotech AG est mandatée par l'ECA pour la réalisation de nouveaux véhicules dans le canton, ce qui entraîne la standardisation de nombreux composants.

Le financement de ce véhicule est entièrement à la charge du « SDIS La Paudèze ». Il s'élève, équipement d'intervention compris à CHF 69'615.00 (arrondi à CHF 70'000.00). Cette somme sera amortie sur cinq ans. Par conséquent, ce véhicule sera financé conjointement par les communes de Pully et de Belmont-sur-Lausanne.

5. Incidences financières

Véhicules	2012 (en CHF)	2014 (en CHF)	Coût (TTC) (en CHF)
Balayeuses	440'000.00	0.00	440'000.00
Véhicules utilitaires	100'000.00	0.00	100'000.00
Camionnette à pont	0.00	75'000.00	75'000.00
Aspirateur de rue	35'000.00	0.00	35'000.00
Véhicule du SDIS	70'000.00	0.00	70'000.00
Total du crédit demandé	645'000.00	75'000.00	720'000.00

Les véhicules susmentionnés seront amortis sur une période allant de trois à cinq ans au maximum.

Il est important de rappeler que les montants mentionnés dans le présent préavis sont indicatifs et calculés sur la base d'estimations de fournisseurs, à l'exception de celui du SDIS qui a fait l'objet d'un appel d'offre conformément à la LVMP et d'une analyse technique complète.

Des essais de véhicules et des appels d'offres conformes à la législation sur les marchés publics seront établis avant chaque attribution, permettant ainsi à notre Commune d'obtenir les meilleures conditions possibles, tant au point de vue financier qu'aux niveaux technique et environnemental.

Initialement, un montant de CHF 550'000.00, pour l'année 2012, avait été prévu au plan des dépenses d'investissements 2012-2015.

Cette estimation était fondée sur des suppositions de remplacements de véhicules, avant la réalisation des études. Elle ne comprenait pas le remplacement de la camionnette à pont Toyota Dyna qui, dans l'intervalle, s'est avéré nécessaire, ni le renouvellement du véhicule du SDIS.

6. Développement durable

Pour rappel, « *le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Cette définition a été proposée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1987.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le Canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du département des infrastructures (DINF), permet une appréciation de l'engagement des projets en faveur du développement durable.

6.1. Cohérence sur le plan économique

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins de la part du service de la voirie et du SDIS. Hormis l'aspirateur de rue, il s'agit de véhicules de renouvellement. Le service de la voirie et le SDIS ont donc cherché des véhicules correspondant à leur expérience et à leurs besoins.

Les renouvellements prévus se justifient sur le plan économique car les frais d'entretien et de réparation deviennent de plus en plus importants pour ces véhicules.

Dans la mesure du possible, les nouveaux véhicules auront une consommation de carburant équivalente, voire plus faible, que ceux utilisés actuellement. Un véhicule économique sur ce point diminuera les frais d'exploitation. Leur choix sera également influencé par les émissions de polluants.

6.2. Cohérence au niveau de la protection de l'environnement

Le choix des véhicules se portera sur les plus performants du marché concernant la consommation de carburant et les émissions polluantes. L'intégration d'exigences environnementales minimum (Euro5, EtiquetteEnergie) permettra d'orienter la sélection des nouveaux véhicules.

De plus, les émissions sonores et la qualité environnementale des pneus seront pris en compte dans la mesure du possible.

6.3. Cohérence sur le plan social

L'ensemble des fournisseurs remplira un questionnaire relatif à leurs engagements sociaux. Ils gageront ainsi à respecter les conditions sociales de travail en vigueur en Suisse.

Les nouveaux véhicules permettront de maintenir, voire d'améliorer, l'état de propreté de la Ville de Pully, d'aller à l'encontre des incivilités et de se rendre sur les lieux d'interventions. En outre, ils offriront de meilleures conditions de travail pour les collaborateurs de la voirie et les membres du SDIS.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 10-2012 du 16 mai 2012

décide

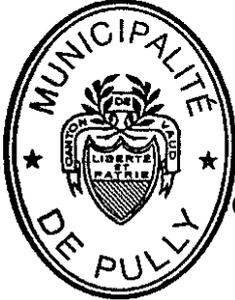
1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 650'000.00 TTC pour le renouvellement des véhicules de la voirie ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 70'000 TTC pour le renouvellement du véhicule d'officier de service du SDIS ;
3. de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense de la manière suivante :
 - sur 3 ans pour l'aspirateur de rue ;
 - sur 5 ans au maximum pour tous les autres véhicules.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 mai 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
Le chef de service


Gil Reichen


MUNICIPALITE
DE PULLY


Claude-Alain Chuard

8. Annexe

8.1. Annexe 1 : Récapitulatif du parc de véhicules de la voirie

Tableau 1 : véhicules dont le remplacement est prévu dans le présent préavis

Type	Utilisation	Marque et modèle	Année de mise en circulation	Km ou h de service	Etat du véhicule	Remarques	Année de remplacement
Balayeuse	Balayer	HOCHDORF MFH 2200	2000	12'184 h	Vétusté élevée	Beaucoup de pannes et de frais de réparation	2012
Balayeuse	Balayer	HOCHDORF MFH 2200	2000	12'766 h	Vétusté élevée	Beaucoup de pannes et de frais de réparation	2012
Camionnette de livraison	Transport de déchets et de matériel	Toyota DYNA 150 3.0	2001	177'220 km	Vétusté élevée		2014
Fourgon de livraison	Déplacement d'une équipe de secteur et transport de déchets	Nissan Kubistar dCi 70	2006	63'322 km	Vétusté élevée, véhicule très sollicité	Mal adapté à son utilisation (problème d'hygiène)	2012
Fourgon de livraison	Déplacement d'une équipe de secteur et transport de déchets	Nissan Kubistar dCi 70	2006	53'449 km	Vétusté élevée, véhicule très sollicité	Mal adapté à son utilisation (problème d'hygiène)	2012

Tableau 2 : véhicules non concernés par le présent préavis

Type	Utilisation	Marque et modèle	Année de mise en circulation	km ou h de service	Etat du véhicule	Remarques	Année de remplacement prévue
Porte-outils	Lavage et déneigement	Boschung Pony DP 604-3 T	1996	3'995 h	Vétusté moyenne, bon état	Malgré son âge, répond bien aux besoins	2016
Véhicule à pont polyvalent	Déneigement	Rexter	2010	8'169 km	Très bon état		2020
Véhicule à pont polyvalent	Déneigement	Rexter	2011	980 km	Très bon état		2021
Voiture de livraison	Déplacement de l'équipe maçon et transport de matériel	Toyota Land Cruiser HZJ 75	1997	206'448 km		Peut être équipée pour le service hivernal	2016
Véhicule de tourisme	Déplacement du responsable de la voirie	Subaru Legacy 2.0 4WD	1994	141'280 km			2016